

Paris, le 16 octobre 2018

L'ACPR publie son rapport statistique annuel :
« Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2017 »

Le rapport statistique annuel de l'ACPR, présentant les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2017, exploite la **richesse des données réglementairement collectées** auprès des établissements bancaires et des organismes d'assurance. Ce rapport propose des analyses transversales des deux secteurs avec pour objectif de couvrir la quasi-totalité des établissements et organismes assujettis au contrôle de l'Autorité.

L'ACPR veille à la **solidité financière** des secteurs de la banque et de l'assurance et s'assure qu'ils font face aux risques qui pèsent sur leurs activités. Ce rapport confirme la **bonne situation de rentabilité** ainsi que le **très large respect des exigences de solvabilité** des banques et des assurances en France.

Des comparaisons européennes confirment la bonne **situation des groupes bancaires français par rapport à leurs homologues européens**. Le rendement global des fonds propres (*return on equity* – ROE) des groupes français (6,4 % en 2017) s'établit en effet à un niveau légèrement supérieur à la moyenne des groupes bancaires de la zone euro (5,7 %) ou de l'Union européenne (5,8 %). Il en est de même pour la rentabilité globale des actifs (*return on assets* - ROA) avec 0,43 % en 2017 pour les groupes français, une rentabilité proche de la moyenne des groupes de la zone euro (0,41 %) ou de l'Union européenne (0,42 %) sur cet indicateur (cf. pages 11 et 75-80 du rapport).

Les premiers chiffres européens par pays disponibles **pour le secteur des assurances** confirment également la bonne résilience des organismes d'assurance français. Le ratio de solvabilité moyen (taux de couverture du SCR) des organismes agréés en France (234 % à fin 2017) est comparable au ratio de solvabilité moyen observé pour l'ensemble des organismes de l'Union européenne (238 %) ; cf. pages.117-121 du rapport.

Ce rapport, ainsi que les versions précédentes, est consultable sur la page suivante :

<http://acpr.banque-france.fr/publications/rapports-annuels/chiffres-du-marche-francais-de-la-banque-et-de-l-assurance.html>

À propos de l'ACPR : Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative française qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.



Suivez-nous sur LinkedIn

Visitez notre site www.acpr.banque-france.fr